



Plan de Gestion Santé, Sécurité et Environnement

Programme SSE

Entreprise	EBI
Version	2.0
Date d'effet	Octobre 2025
Préparé par	Kékéwhelezou Béavogui, Superviseur SSE
Approuvé par	Direction générale
Responsable	Supervision SSE

Document protégé. Lecture et téléchargement autorisés ; modification, altération et extraction non autorisées sans mot de passe propriétaire.

Le Plan SSE définit le système de gestion santé, sécurité et environnement d'EBI. Il vise la prévention des accidents, la protection des employés, clients et partenaires, la réduction des impacts environnementaux et la conformité réglementaire.

1. Objet

- Protéger la santé et la sécurité des employés, clients, visiteurs et partenaires.
- Prévenir les incidents, accidents et situations d'urgence.
- Réduire les impacts environnementaux et assurer la conformité réglementaire.
- Encadrer les activités à risque liées aux formations, au sauvetage minier, à la sécurité industrielle, à la sécurité incendie, à l'IT, au câblage réseau, à la maintenance et aux interventions sur sites clients.

2. Champ d'application

- Formations inter-entreprises et intra-entreprise sur site client.
- Sauvetage minier souterrain ou à ciel ouvert.
- Sécurité industrielle, sécurité incendie, maintenance et interventions techniques.
- Activités informatiques : câblage réseau, configuration, maintenance, serveurs et postes de travail.
- Employés, formateurs, sous-traitants, visiteurs et toute personne intervenant pour EBI.

3. Engagements SSE

- Objectif zéro accident grave.
- Respect strict des normes locales et internationales applicables.
- Mise en œuvre d'une culture sécurité proactive.
- Formation continue du personnel et amélioration continue du système SSE.

4. Identification des risques par activité

- Formations : mauvaise manipulation d'équipements, incidents lors des démonstrations pratiques, non-respect des consignes par les apprenants. Mesures : briefing sécurité quotidien, encadrement renforcé, EPI adaptés.
- Sauvetage minier : atmosphères dangereuses, gaz, manque d'oxygène, instabilité, incendie, explosion, stress thermique et fatigue. Mesures : évaluation préalable, détection gaz, ventilation, formation spécialisée, plan d'intervention d'urgence, appareils respiratoires autonomes.
- Sécurité industrielle et incendie : brûlures, explosions, équipements sous pression, mauvaise utilisation des extincteurs. Mesures : zones sécurisées, exercices encadrés, procédures d'urgence et vérification des équipements.
- IT et câblage réseau : travaux en hauteur, risques électriques, troubles musculosquelettiques, endommagement d'équipements. Mesures : consignation électrique, équipements sécurisés, ergonomie, planification des interventions.

5. Organisation SSE

- Direction générale : définit la politique SSE, alloue les ressources et supervise les performances.
- Responsable SSE : met en œuvre le système, suit les incidents et organise les formations.
- Formateurs et superviseurs terrain : encadrent les activités, vérifient le respect des consignes et arrêtent toute activité dangereuse.
- Employés et intervenants : respectent les règles SSE, signalent tout danger et utilisent les EPI.
- Sous-traitants : respectent les exigences SSE d'EBI, fournissent du personnel qualifié et appliquent les procédures de sécurité.

6. Gestion des risques

- Analyse des risques avant chaque mission.
- Mise en place de mesures préventives et autorisations de travail pour les activités à risque.
- Révision périodique des risques et mise à jour des plans d'action.

7. Gestion des incidents

- Tout incident doit être signalé immédiatement, enregistré, analysé par recherche de cause racine et suivi par des actions correctives.
- Les informations d'incident alimentent le retour d'expérience et l'amélioration continue.

8. Formation et sensibilisation

- Formation SSE obligatoire pour tous les intervenants concernés.
- Formations spécifiques aux risques miniers, incendie, IT et sécurité industrielle.
- Briefing sécurité avant chaque mission et exercices pratiques réguliers.

9. Équipements de protection individuelle

- Casques, gants, lunettes, chaussures de sécurité et vêtements adaptés.
- Appareils respiratoires pour les environnements miniers ou atmosphères dangereuses.
- Harnais pour travaux en hauteur et équipements anti-feu selon les activités.

10. Gestion environnementale

- Réduction des déchets et gestion maîtrisée des produits dangereux.
- Prévention de toute pollution et respect des sites clients.
- Application des règles environnementales locales et des exigences spécifiques des clients.

11. Plan d'urgence

- Plans adaptés aux scénarios incendie, accident grave, incident minier et risque électrique.
- Exercices réguliers et vérification de l'efficacité des dispositifs d'urgence.

12. Suivi, audit et amélioration continue

- Indicateurs : nombre d'accidents, incidents signalés, taux de formation et actions correctives réalisées.
- Reporting régulier à la Direction générale.
- Audits internes SSE, revue annuelle et mise à jour des procédures.

Approbation

Nom	Robert TOUNKARA
Fonction	Directeur général
Organisation	EBI